

COMMUNE DE SAINT-AUBIN DE BLAYE
 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 BUDGET PRINCIPAL N° 2024-10

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
 Reçu en préfecture le 11/03/2024
 Publié le
 ID : 033-213303746-20240307-202410BPRESULAT-DE

Séance du 07 mars 2024

Concernant l'AFFECTATION du RESULTAT de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2023

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE**, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

➤ **Résultat de la section de FONCTIONNEMENT à affecter**

Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice	66 932,23 €+
Résultat antérieur report (ligne 002 du CA)	
I. <i>Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) :</i>	22 763,94 €+
II. <i>Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) :</i>	€
Résultat de clôture à affecter (A1) Excédent :	89 696,17 €=
(A2) Déficit :	€

➤ **Besoin réel de financement de la section d'INVESTISSEMENT**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	- 31 517,22 €+
Résultat antérieur reporté à la section d'investissement (ligne 001 du CA) :	16 719,35 €+
Résultat comptable cumul (ligne D001 ou R001 du budget N+1) :	-14 797,87 €=
<i>Restes à réaliser en dépenses (dépenses engagées non mandatées) :</i>	20 000,00 €-
<i>Restes à réaliser en recettes :</i>	37 000,00 €+
(B) Besoin (-) réel de financement :	0 €
Excédent (+) réel de financement :	2 202,13 €=

➤ **Affectation du résultat de la section de FONCTIONNEMENT**

Résultat excédentaire (A1)	
En priorité, apurement de l'éventuel déficit de fonctionnement (II) <i>(recette non budgétaire au compte 119)</i>	€
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement <i>(recette budgétaire au compte 1068)</i>	€
En dotation complémentaire en réserve : <i>(recette budgétaire au compte 1068)</i>	€
En excédent reporté à la section de fonctionnement : <i>(recette non budgétaire au compte 110) (ligne R 002 du budget N+1)</i>	89 696,17 €
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur <i>(recette non budgétaire au compte 119) (ligne D 002 du budget N+1).....</i>	€

➤ **Transcription budgétaire**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
	89 696,17 €	-14 797,87 €	€
			R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé
			€

Fait à SAINT-AUBIN DE BLAYE, le 07/03/2024

Nombre de membres en exercice : **12**

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages : exprimés : 10

Pour : 10

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en

sous-préfecture le 07/03/2024 et de la publication, 07/03/2024

Contre :

Abstentions :

Date de la convocation : 28/02/2024

Délibéré par le Conseil municipal à SAINT AUBIN DE BLAYE, le 07/03/2024

La secrétaire de séance
 Sandrine HALLER



Le Maire
 Arnaud OVIDE

